



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° **2025-191 R**
Objet : **Subvention 2026 au
Centre Communal d'Action
Sociale**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD



Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT

Considérant la nécessité chaque année de verser une avance sur la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale, destinée à garantir la continuité de son action avant le vote du Budget Primitif de la commune.

Madame le Maire propose au conseil de verser (en deux acomptes) une avance de 320 000 € sur la subvention qui sera attribuée au CCAS lors du BP 2026.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au versement d'une avance de 320 000 € sur la subvention qui sera attribuée au CCAS lors du BP 2026 ;
- **Précise** qu'il sera tenu compte de cette avance dans l'attribution des subventions 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec le centre communal d'action sociale, annexée à la présente.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMOUD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

